

V11-ELU0101

LE STATUT DE L'ELU LOCAL

Formation du mercredi 30 avril 2025

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom)

Fonction

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera le mercredi 30 avril 2025

Salle de formation
AMF16
30 rue Denis papin
16000 ANGOULEME

COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

Date limite d'inscription

Avant le 11/04/2025

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](#) »

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16

avant le 11/04/2025

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : contact@amf16.fr